



Communiqué de presse  
4 novembre

## Report des élections universitaires à l'Unistra

***Suite aux décisions nationales de confinement, les dates et l'organisation des élections universitaires 2020 de l'Université de Strasbourg sont modifiées. Le mandat des élus de l'Unistra sera prorogé jusqu'aux prochaines élections, qui ne pourront intervenir avant février 2021 soit à l'urne, soit par vote électronique pour faire face à toutes les éventualités consécutives à la situation sanitaire.***

Les élections universitaires (3 conseils centraux centraux et 28 composantes sur 35) devaient se dérouler en présentiel, par le biais d'un vote à l'urne le 17 novembre pour les collèges des personnels, les 24 et 25 novembre pour les collèges des étudiants. Compte tenu du contexte sanitaire, ces élections ne pourront se tenir aux dates prévues et leur organisation doit être revue en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation à venir liée à l'état d'urgence.

Le président de l'université, Michel Deneken, proposera un nouveau calendrier électoral aux instances ad hoc -comité électoral consultatif et conseil d'administration- ce qui permettra d'envisager l'organisation des élections dans des conditions sereines, vraisemblablement pas avant février 2021. Deux scénarii sont actuellement à l'étude : un vote à l'urne si les conditions sanitaires le permettent ou un recours exceptionnel au vote à distance. L'université a engagé une étude sur la mise en œuvre du vote électronique afin de sécuriser le processus et d'être prêt, si nécessaire, à utiliser cette possibilité prévue par des modifications réglementaires récentes.

Les dispositifs juridiques permettent de proroger le mandat des élus des conseils centraux et des conseils de composantes concernés jusqu'aux nouvelles élections pour la gestion des affaires courantes.

**Contact presse** : Armelle Tanvez, 06 78 08 10 68 [armelle.tanvez@unistra.fr](mailto:armelle.tanvez@unistra.fr)

[Espace presse Unistra](#)